

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 608 accordant un secours de 2,000 francs à Chaklan Waiss, veuve du planton Saïd Samatar. décédé le 28 janvier 1945.

n° 608

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 mai 1947

Numéro JO
n° 4 du 31/05/1947

Date du numéro
31 mai 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté local n° 456 du 8 mai 1939 instituant l'examen du certificat d'études primaires élémentaires et fixant ses conditions d'obtention, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 25 mars 1958

Vu la proposition du chef du service de l'enseignement

TEXTE INTÉGRAL

La date de l'examen du certificat d'études primaires élémentaires (13 partie) est fixée au lundi 8 juin 1947, Les épreuves commenceront à 7 heures et se dérouleront dans les salles de l'école publique de Djibouti. Les candidats devront se faire inscrire à l'école publique sur présentation d'une pièce officielle justifiant de leur identité, La clôture des inscriptions aura lieu le Samedi, 6 mai, à 12 heures. La commission d'examen chargée de faire subir les épreuves aux candidats est composée Comme suit: M. Chamboredon, inspecteur des affaires administratives, président: M. Petit, chef du service de l'enseignement, vice-président M. Langle, administrateur délégué du commandant du cercle, membre : la Supérieure des Sœurs de Calais, membre : M. Guillot, instituteur, membre : Mme Pottier, institutrice, membre, La commission se réunira le lundi 2 juin dans le bureau de M. Chamboredon à 11 heures, afin de choisir et proposer à M. le Gouverneur une série d'épreuves de chaque matière,

le gouverneur.h.siriex